

Commune de LIGINIAC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal en date du **01 juillet 2026** à 20h00 selon convocation en date du 26 mai 2026

Président : M MANZAGOL Jean

Présents : M MANZAGOL - Mmes MINARD - BARRAUD - M VERNIENGÉAL - Mmes CHINAL - PINSON - OULD SAÏD - Mrs FAVRE - BOUILHAC - Mme VIGNAL - Mrs BIVERT - HUMANN

Absents excusés : M TRONCHE (a donné procuration à M VERNIENGÉAL)
M VALADE (a donné procuration à Mme MINARD)
Mme DUBOIS

Secrétaires de séance : Mme MINARD ET M FAVRE

Délibération N°2026-048 : Attribution marché de voirie 2026

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 22 mai 2026, le conseil municipal a approuvé le projet de voirie 2026 et l'a autorisé à lancer la procédure de marché relative à ce projet.

Monsieur le Maire présente le tableau d'ouverture des offres réalisé le 30 juin 2026 ainsi que le résultat de la consultation :

Le montant total des travaux retenus et présenté par l'entreprise R.M.C.L. est de 79 527.30 € H.T pour :

- Renforcement VC n°29 Peyroux section 1 (GE + ENDUIT et GE+ENROBE)
- Renforcement VC n°29 Peyroux section 2 (GE + ENDUIT) 933 ml
- Renforcement VC n°33 Chantegril 332 ml (ENDUIT)

Le coût prévisionnel total de l'opération, frais inclus s'élève à 85 173.73 € H.T soit 102 208.47 € T.T.C

Monsieur le Maire demande aux membres de l'Assemblée de se prononcer sur l'exécution de ce marché.

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée :

- Approuvent le projet de voirie 2026 pour un montant de 79 527.30 € HT et l'attribuent à l'entreprise R.M.C.L.
- Autorisent le Maire à signer ledit marché ainsi que tout document afférent à cette décision

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le 02/07/2026
ID : 019-211911300-20260701-DCM2026048-DE



Membres	15
Présents	12
Représentés	2
Votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

Certifié conforme par Jean MANZAGOL, Maire de LIGINIAC, le 01^{er} juillet 2026.
Au registre sont les signatures

